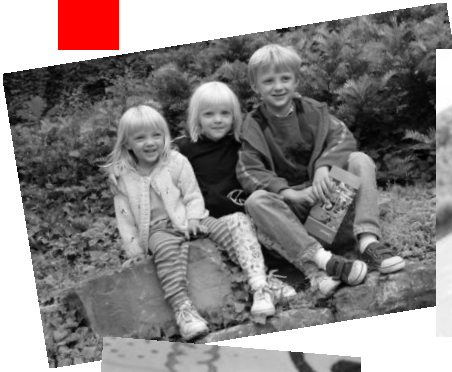


# Le billet

## d'Animation Enfance du Haut-Rhin



## Les documents

## obligatoires en A.C.M

Septembre 2014

Dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs, vous devez être en possession d'un certain nombre de documents. Ils sont importants afin d'assurer la sécurité des enfants, du personnel et de l'organisateur. Ils sont également très importants pour proposer des accueils de qualité.

De plus, ces documents peuvent être exigés lors de contrôles au sein des accueils, effectués par certaines institutions assermentées et habilitées, à savoir :

- Les directions des services de l'état (Jeunesse, sport, santé, travail, intérieur et agriculture);
- La Protection Maternelle et Infantile (Conseil Général) pour les accueils d'enfants de - de 6 ans;
- Les membres permanents des commissions de sécurité.

## Les documents relatifs à l'accueil

- Le récépissé de la déclaration de l'accueil de la DDCSPP.
- Le projet éducatif.
- Le projet pédagogique : pour rappel, il doit être communiqué aux parents. Bien au-delà du document obligatoire, le projet pédagogique est le cadre de référence pour l'équipe, les parents, l'organisateur et les enfants accueillis.
- Les instructions départementales, les arrêtés préfectoraux.
- L'attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur, des employés et des participants.
- Le cahier de comptabilité tenu à jour.

- Le programme d'activités
- Les tarifs de l'accueil.
- La communication du C.E pour les organismes de + de 50 employés.
- Les textes relatifs à la lutte contre la discrimination sur le lieu de travail. (code pénal : 225-1 à 225-4)
- Les textes relatifs à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. (code du travail : L 3221-1 à 3221-7 et R 3221-2)

**Affichage**

## Les documents relatifs aux locaux

- L'attestation d'assurance des locaux.
- L'avis relatif au contrôle de sécurité ou l'autorisation municipale (le registre doit être consultable)
- Le dossier technique amiante

- Le règlement intérieur.
- Les consignes sur la conduite à tenir en cas d'incendie et le plan d'évacuation.
- L'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

**Affichage**

## Les documents relatifs aux personnels

- Le contrat de travail (organisateur)
- Une autorisation parentale de travailler si la personne a moins de 18 ans.
- Un document attestant que la personne remplit les obligations en terme de vaccinations obligatoires (DT Polio) + l'attestation de la médecine du travail.
- La copie des diplômes ou brevets (BAFA, BAFD, BPJEPS, PSC1, BSB...).
- L'extrait du casier judiciaire N°3 n'est plus obligatoire, mais est néanmoins conseillé (la DDCSPP vérifie automatiquement le casier judiciaire N°2 pour toutes les personnes déclarées comme intervenantes par les organisateurs)
- La Convention Collective applicable au sein de l'ACM (CCNA, CCCS...) : elle doit être consultable par les salariés.

- Le tableau des horaires de travail, des congés et des repos hebdomadaires du personnel.

**Affichage**

## Les documents relatifs aux mineurs

- La fiche de présence journalière des mineurs.
- Les documents relatifs aux vaccinations et aux renseignements d'ordre médical. (fiches sanitaires et de liaison).
- Les certificats médicaux préalables à la pratique d'activités physiques et sportives en ACM.
- La liste des personnes pouvant chercher l'enfant.
- Le dossier "enfant", comportant l'adresse, N° de téléphone du responsable légal.
- Une autorisation de "droit à l'image" pour chaque enfant ou adolescent.

## Les documents relatifs à l'aspect sanitaire

- Les procédures écrites de sécurité d'hygiène alimentaire. (Bonnes pratiques d'hygiène, traçabilité)  
*Pour plus de détails : <http://agriculture.gouv.fr/restauration-collective>*
- Le registre de soin "médical" qui doit être tenu à jour (rappel : les médicaments doivent être conservés dans un contenant fermé à clef)

- La liste des menus

**Affichage**

## Les numéros utiles

- Le SAMU – 15
- Les sapeurs-pompiers - 18
- La police secours - 17
- L'appel d'urgence européen - 112
- "Allo enfance en danger" – 119
- Le centre antipoison local.
- Les adresses et numéros de téléphone de l'inspection du travail et du service médical du travail.
- Les services de la DDCSPP
- L'organisateur – la mairie
- La P.M.I

**Affichage**

## Note aux lecteurs

L'ensemble de ces recommandations est communiqué à titre indicatif, pour plus de renseignements, contacter la **D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale et de la **P**rotection des **P**opulations au 03.89.24.83.74

La réglementation et la législation sont en perpétuelle évolution, il est vivement conseillé de se documenter afin d'actualiser régulièrement ce document.

En fonction des demandes de l'organisateur et du contexte de l'accueil, d'autres documents peuvent être nécessaires.

## Les sources et ressources

- La **D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale et de la **P**rotection des **P**opulations -

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/>

- Le **C**ode de l'**A**ction **S**ociale et des **F**amilles - <http://www.legifrance.gouv.fr/>

- Le **C**ode du **T**ravail - <http://www.legifrance.gouv.fr/>

- Le ministère de l'**A**griculture, de l'**A**groalimentaire et de la forêt - <http://agriculture.gouv.fr/>

- La revue hors-série "Spécial Directeur" de la **J**eunesse au **P**lein **A**ir, disponible sur le site internet [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)

- <http://www.jurisanimation.fr/>

- <http://www.risques.gouv.fr/>

## Contact :

**A**nimation **E**nfance du **H**aut-**R**hin

**C**oordinateur - **L**auren **L**indenschmidt

**T**él. **03 89 33 28 36**

**C**ourriel : [animation.enfance@gmail.com](mailto:animation.enfance@gmail.com)

**W**eb : [www.animation-enfance-haut-rhin.fr](http://www.animation-enfance-haut-rhin.fr)

## Les partenaires d'Animation Enfance du Haut-Rhin



Direction départementale  
de la cohésion sociale  
et de la protection  
des populations  
du Haut-Rhin

Service jeunesse,  
sport, vie associative,  
égalité, intégration

Conseil Général



Haut-Rhin

L'essentiel  
et plus encore

